| COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2008 | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| Nombre de Conseillers | | | | | | |
| en exercice: 17 | Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment convoqué, | | | | | |
| Votants: 15 | résents: 14 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d' Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire. | | | | | |
| Procurations: 1 | Monsteur Jeun-1 um EERA1, Mune. | | | | | |
| Convocation: 19 février 2008 | Présents: M. MMES Sonia BAILLY, Marie-Jo BATARD, Gérard BIGOT, Jacques CHEVALIER, Louis-Marie DRONEAU, Jean-Marie GATARD, Michel GRAVOUIL, Gérard GUILBAUD, Jacques JAUNATRE, Georges LECLEVE, Jean-Paul LERAY, Bernard PENNETIER, Jean RONDEAU, Pierre VOYAU | | | | | |
| | Pouvoir donné:, MME Karine MOSNIER à M. Jean-Paul LERAY Absents et excusés: M. MMES Régine CORMIER, Alain GUILBAUD, Karine MOSNIER | | | | | |
| | A été élu secrétaire de séance : M. Gérard BIGOT | | | | | |

<u>Compte-rendu de la réunion du 22 janvier 2008</u> : Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

≥ 2008/18 – Vote du compte de gestion 2007 : Commune

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte de gestion 2007 relatif au budget communal du Receveur municipal.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- section d'investissement: un déficit de

507 786,81 €,

- section de fonctionnement : un excédent de

696 768,21 €. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de voter le Compte de gestion 2007 du budget communal.

▶ 2008/19 - Vote du compte de gestion 2007 : Assainissement

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte de gestion 2007 relatif au budget assainissement de notre Receveur municipal.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- section d'investissement: un excédent de

69 884,65 €

- section de fonctionnement : un excédent de

51 617,40 € ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de voter le Compte de gestion 2007 du budget assainissement.

▶ 2008/20 - Vote du compte de gestion 2007 : Immeuble commercial

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte de gestion 2007 relatif au budget immeuble commercial du Receveur municipal.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- section d'investissement: un déficit de

419 816,06 €.

- section de fonctionnement : un excédent de

417 208,99 €. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de voter le Compte de gestion 2007 du budget immeuble commercial.

▶ 2008/21 – Vote du compte administratif 2007 : Commune

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte administratif 2007 relatif au budget communal.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- section d'investissement: un déficit de
- section de fonctionnement : un excédent de
507 786,81 €,
696 768,21 €. ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et hors présence du maire, décide à l'unanimité des membres présents de voter le Compte administratif 2007 du budget communal.

≥ 2008/22 - Vote du compte administratif 2007 : Assainissement

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte administratif 2007 relatif au budget assainissement.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

section d'investissement: un excédent de
 section de fonctionnement : un excédent de
 51 617,40 € ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et hors présence du maire, décide à l'unanimité des membres présents de voter le Compte administratif 2007 du budget assainissement.

▶ 2008/23 - Vote du compte administratif 2007 : Immeuble commercial

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte administratif 2007 relatif au budget immeuble commercial.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- section d'investissement: un déficit de 419 816,06 €, - section de fonctionnement : un excédent de 417 208,99 €. ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et hors présence du maire, décide à l'unanimité des membres présents de voter le Compte administratif 2007 du budget immeuble commercial.

▶ 2008/24 - Affectation du résultat 2007 : Budget Commune

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du Compte administratif de l'exercice 2007 du budget communal et délibéré,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007,

Constatant que le Compte administratif présente un excédent d'exploitation de 696 768,21 €,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- affectation en réserves R 1068 en investissement de 526 036,27 €,
- report en fonctionnement R 002 de 170 731,94 €.

≥ 2008/25 - Affectation du résultat 2007 : Budget Assainissement

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du Compte administratif de l'exercice 2007 du budget assainissement et délibéré,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007,

Constatant que le Compte administratif présente un excédent d'exploitation de 51 617,40 €,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- report en fonctionnement R 002 de 51 617,40 €.

≥ 2008/26 - Affectation du résultat 2007 : Budget Immeuble commercial

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du Compte administratif de l'exercice 2007 du budget immeuble commercial et délibéré,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007,

Constatant que le Compte administratif présente un excédent d'exploitation de 417 208,99 €,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- affectation en réserves R 1068 en investissement de 417 208,99 €.

▶ 2008/27 - Vote des taux communaux 2008

Monsieur le Maire, rapporteur, propose au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition 2007 des trois taxes locales pour l'année 2008 à savoir :

- Taxe d'habitation : 14,57 %
- Taxe sur le foncier bâti : 16,55 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 46,70 %

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir ainsi les taux d'imposition 2007 pour l'année 2008.

≥ 2008/28 – Vote du Budget primitif 2008 : Commune

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet du budget primitif 2008 de la commune, tel qu'il a été établi par la Commission des finances réunie le 12 février dernier.

Ce budget s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1 470 221,94 €uros - Section d'investissement : 1 838 787,56 €uros

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2008 de la commune tel qu'il leur a été présenté par Monsieur le Maire.

≥ 2008/29 – Vote du Budget primitif 2008 : Assainissement

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet du budget primitif 2008 du service assainissement, tel qu'il a été établi par la Commission des finances réunie le 12 février dernier.

Ce budget s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 152 165,70 €uros - Section d'investissement : 397 414,83 €uros

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2008 du service assainissement tel qu'il leur a été présenté par Monsieur le Maire.

≥ 2008/30 – Vote du Budget primitif 2008 : Immeuble commercial

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet du budget primitif 2008 du budget annexe « Immeuble commercial », tel qu'il a été établi par la Commission des finances réunie le 12 février dernier.

Ce budget s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 27 094,91 €uros

- Section d'investissement : 434 532,90 €uros

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2008 du budget annexe « Immeuble commercial » tel qu'il leur a été présenté par Monsieur le Maire.

▶ 2008/31 – Travaux halte garderie: Consultation assurance « dommages ouvrage »

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Suite aux travaux en cours de la halte garderie, il est nécessaire de souscrire une assurance « Dommages ouvrage » pour ces derniers.

Nous avons consulté quatre sociétés qui nous ont fait les propositions suivantes, l'assiette provisoire de cotisation étant fixé à $221\ 601,00\ \in\ T.T.C.$:

| Garantie de base | Garanties | Garanties | Dommages aux |
|------------------|--------------|--------------|------------------|
| Montant € T.T.C. | facultatives | facultatives | existants |
| | Eléments | Dommages | Montant € T.T.C. |
| | d'équipement | immatériels | |

| | | Montant € T.T.C. | Montant € T.T.C. | |
|-------------------------|-------------------|-------------------|------------------|--------|
| SMACL (Niort-79) | 5 265,68 | 144,93 | 144,93 | 654,00 |
| SMABTP (La Chapelle sur | 5 711,60 | 185,63 | 571,16 | |
| Erdre-44) | | | | |
| MMA (Arthon en Retz-44) | N'a pas répondu à | la consultation | | |
| ATLANCOURTAGE | | N'a pas répondu à | la consultation | |
| ENTREPRISE S.A. | | | | |
| (Nantes-44) | | | | |

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de souscrire l'assurance dommages ouvrage auprès de la SMACL pour un montant de 5 555,54 € T.T.C., correspondant à la garantie de base ainsi que les garanties facultatives (Eléments d'équipement et dommages immatériels).

\geq 2008/32 – Travaux « Assainissement eaux usées village du Breuil – $16^{\text{ème}}$ tranche » : Autorisation de signature des marchés

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Comme vous le savez, nous avons lancé la procédure d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de d'assainissement des eaux usées du village du Breuil (16ème tranche).

L'ouverture des plis a eu lieu le 30 janvier 2008 et il est ressorti de cette réunion que le marché était fructueux. La commission d'appel d'offres s'est de nouveau réunie le 6 février 2008 pour l'attribution des lots. Les entreprises retenues sont les suivantes :

| Lot | Dénomination | Entreprise retenue | Montant H.T. |
|-----|----------------------------|-------------------------------------|--------------|
| | | | |
| 1 | Canalisations et ouvrages | SARC (Le Rheu-35)/SOGEA (Pornic-44) | 225 142,72 € |
| | annexes | | |
| 2 | Contrôle de la qualité des | A3(Saint Marc le Blanc-35) | 3 560,80 € |
| | ouvrages | | |

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés pour les lots retenus pour les montants indiqués ».

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et pris connaissance des entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres, décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés sus-mentionnés.

▶ 2008/33 – Contrat d'assurance des risques statutaires : Convention avec le Centre de gestion de Loire-Atlantique

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide à l'unanimité des membres présents :

<u>Article unique</u>: la commune charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.: Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-

adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2009,
- régime du contrat : capitalisation.

▶ 2008/34 – Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive : Convention avec le Centre de gestion de Loire-Atlantique

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Nous dépendons du Centre de gestion de Loire-Atlantique pour le service de médecine professionnelle et préventive. Ce dernier nous propose aujourd'hui une nouvelle convention d'adhésion à ce service qui prend effet le 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 3 ans.

Les raisons qui ont conduit le Conseil d'administration à décider de ces nouvelles orientations reposent sur un certain nombre de constats et de paradoxes :

- la médecine professionnelle et préventive voit son rôle confirmé et renforcé par la loi 2007-209 du 19 février 2007,
- les difficultés de recrutement de médecins du travail sont telles que les effectifs du service sont à la fois insuffisantes et instables,
- les services de médecine du travail du secteur privé se désengagent de plus en plus vis-à-vis du secteur public et des nouvelles collectivités, représentant plus de 2000 agents, sollicitent aujourd'hui leur adhésion,
- la loi a prévu également de modifier la périodicité des visites médicales (un décret d'application à paraître prochainement devrait la rendre bisannuelle). Ainsi, le législateur a exprimé sa volonté de voir évoluer les services de médecine du travail d'une logique de surveillance de la santé vers une logique de surveillance du milieu et donc de participation à la gestion des risques.

Considérant la nécessité d'adapter le fonctionnement du service à ces nouvelles orientations et contingences, le Conseil d'administration a donc décidé en premier lieu, d'anticiper sur le décret à venir. L'objectif fixé aux médecins étant désormais d'organiser les visites médicales sur un rythme bisannuel de manière à faciliter l'exercice du 1/3 temps et des activités connexes (telles que la nécessaire implication du service dans la mise en œuvre des plans santé-environnement, santé-travail, ... et dans le travail en pluridisciplinarité).

Il a fixé en conséquence de nouvelles modalités de financement du service, à savoir :

- une cotisation de 0,15% assise, liquidée et versée selon les mêmes règles que la cotisation obligatoire et permettant de financer le 1/3 temps et les activités connexes (avant le taux de cotisation était fixé à 0,34%),
- un tarif de visite médicale de 45,00 €.

Désormais, toutes les visites seront facturées à l'exception de celles qui résultent d'une demande de l'agent lui-même.

Il vous est demandé de vous prononcer sur cette adhésion. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de gestion sur la base de la nouvelle convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette dernière.

≥ 2008/35 – Syndicat intercommunal des transports scolaires (SITS) Sud Loire Lac : Participation aux frais de fonctionnement – Année scolaire 2007/2008

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande du SITS Sud Loire Lac pour la participation ou non au frais de fonctionnement du syndicat de 8 € par élève transporté (un seul élève est concerné).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de participer au frais de fonctionnement du syndicat pour un montant de 8 €uros.

▶ 2008/36 – Demande de dotation « Amendes de police 2007 »

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Le Conseil municipal avait décidé, dans sa séance du 28 mars 2007, de solliciter une dotation au titre des amendes de polices 2006 pour les travaux d'aménagement de la rue du Moulin. Or, cette opération n'a pas été retenue par le Conseil général de Loire-Atlantique et n'a pas été réalisée sur l'exercice 2007. Ces travaux d'aménagement de la rue du Moulin(rue déjà existante) seront réalisés en 2008 étant donné l'achèvement du lotissement des Grands Ormeaux, ainsi que de la majorité des constructions.

Je vous propose, si vous le souhaitez, de représenter cette opération pour la demande de dotation « Amendes de police 2007 » dont le coût des travaux est estimé aux environs de :

- 35 520,00 € H.T. pour l'aménagement du carrefour,
- $88\ 365,00\ \in\ H.T.$ pour la réalisation des trottoirs, bordures et de la piste cyclable ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de procéder aux travaux d'aménagement susmentionnés et charge Monsieur le Maire de demander auprès du Conseil général une subvention au titre des amendes de police.

▶ 2008/37 – Liste annuelle des marchés conclus en 2007 (Article 133 du Code des Marchés publics)

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que l'article 133 du Code des Marchés publics, et l'arrêté du 27 mai 2004 font obligation à la personne publique de publier au cours du 1^{er} trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente sur le support de son choix. Aussi, Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil municipal de la liste annuelle des marchés conclus en 2007 et procèdera à sa publication par voie d'affichage.

Marchés de services

| Procédure | Date de | Titulaire | Code | Objet | Lot | | |
|------------|---|------------------------------|--------|---------------------------------------|--------|--|--|
| | notification | | postal | | | | |
| Marchés de | Marchés de 4 000 € H.T. à 19 999 € H.T. | | | | | | |
| MAPA | 11/09/07 | ECR ENVIRONNEMENT | 44319 | Etude hydraulique | Unique | | |
| Marchés de | e 20 000 € H.T. à 4 9 | 999 € H.T. | | | | | |
| MAPA | 18/05/07 | CHABAY BRUNO | 44300 | Maîtrise d'œuvre « Construction halte | Unique | | |
| | | (Co-traitants : IGC, SANCHO, | | garderie » | | | |
| | | IBSE) | | | | | |

Marchés de fournitures

| Procédure | Date de | Titulaire | Code | Objet | Lot | | |
|--|--------------|----------------|--------|--|--------|--|--|
| | notification | | postal | | | | |
| Marchés de 4 000 € H.T. à 19 999 € H.T. | | | | | | | |
| MAPA | 28/09/07 | CAMIF NIORT | 79074 | Mobilier 8 ^{ème} classe | Unique | | |
| | 05/02/07 | LA BOUTIQUE DU | 75013 | Rideaux scéniques pour la salle de théâtre | Unique | | |
| | | SPECTACLE | | | | | |
| Marchés de 20 000 € H.T. à 49 999 € H.T. | | | | | | | |
| MAPA | 24/04/07 | SDVI | 44702 | Acquisition camion utilitaire | Unique | | |

Marchés de travaux

| Procédure | Date de notification | Titulaire | Code postal | Objet | Lot |
|--------------|---|-------------------|------------------------|---------------------------------|--------|
| Marchés de 4 | l 000 € H.T. à 19 | 999 € H.T. | | | |
| MAPA | PA 20/02/07 HOROFRANCE 85504 Afficheur électronique | | Afficheur électronique | Unique | |
| | 23/05/07 | COLAS CENTRE | 44402 | Travaux PAVC 2007 (enduits | Unique |
| | | OUEST | | d'usure) | |
| | 31/10/07 | BRETHOME ET CIE | 44340 | Travaux branchement EP rue | Unique |
| | | | | Pornic | |
| | 21/07/07 | PEDEAU | 44680 | Ravalement mur du presbytère | Unique |
| | 26/06/07 | DDE – Service GER | 44806 | Travaux de marquage au sol – VC | Unique |
| | | PARC | | | |
| | 14/06/07 | ALLAIS JOSEPH | 44120 | Travaux d'entretien 2007 : | Unique |
| | | | | fauchage accotements, broyage | |
| | | | | fossés-carrefours-virages | |
| | 10/04/07 | COLAS | 44402 | Mise à disposition PATA | Unique |
| | 31/05/07 | BRETHOME ET CIE | 44340 | Aménagement cour immeuble | Unique |
| | | | | commercial | |
| Marchés de 2 | 20 000 € H.T. à 4 | 9 999 € H.T | | | |
| MAPA | 28/03/07 | SOLFAB | 44130 | Acquisition structure légère | Unique |

| | 24/04/07 | DELESTRE INDUSTRIE | 49280 | Travaux modification de chauffage à l'église | Unique |
|-----------|--|---------------------------------|-------|---|---------------------------------|
| | 19/03/07 | BRETHOME ET CIE | 44340 | Travaux PAVC 2006 (Tranche conditionnelle : rue du Brigandin) | Unique |
| Marchés d | e 50 000 € H.T. à | 89 999 € H.T. | | | |
| Néant | | | | | |
| Marchés d | e 90 000 € H.T. à | 149 999 € H.T. | | | |
| Néant | | | | | |
| Marchés d | e 150 000 € H.T. a | à 229 999 € H.T. | | | |
| AOO | O 24/10/07 PEDEAU 44680 Construction d'une halte garderie BATIMENT | 1-Maçonnerie | | | |
| | 24/10/07 | GUILLOT | 44320 | | 2-Charpentes |
| | 24/10/07 | LOIRE ATLANTIQUE TOITURES | 44850 | | 3-Couverture |
| | 24/10/07 | ATLANTIQUE OUVERTURES | 44360 | | 4-Menuiseries ext. PVC |
| | 24/10/07 | AGASSE | 44450 | | 5-Menuiseries int. |
| | 24/10/07 | LOUERAT | 44320 | | 6-Electricité |
| | 24/10/07 | ANVOLIA | 44240 | | 7-Installations sanitaires |
| | 24/10/07 | PRESTA | 44806 | | 8-Doublages et cloisons sèches |
| | 24/10/07 | PLAFISOL | 44120 | | 9–Faux plafonds |
| | 24/10/07 | GIRARD | 44830 | | 10-Revêtement de sols |
| | 24/10/07 | ROY | 44680 | | 11-Peinture, revêtements muraux |

≥ 2008/38 – Indemnité pour le gardiennage des églises communales 2008

Monsieur le Maire, rapporteur, rapporteur expose :

« Le montant maximum allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales fait l'objet pour l'année 2008 d'une revalorisation de 0,79 %.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour ce type de prestation, à compter du 1^{er} janvier 2008 est de :

- 464,49 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte,
- 117,10 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces sommes constituent des plafonds, en-dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Or, la commune ne verse pas le montant maximum, mais 335,84 \in uros. Je vous propose d'augmenter cette indemnité de 0,79 %, ce qui la portera à 338,49 \in uros. ».

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décident, à l'unanimité des membres présents, de fixer l'indemnité de gardiennage pour l'année 2008 à 338,49 €uros.

≥ 2008/39 – Redevance 2008 occupation du domaine public «Télécommunications »

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, les montants maximaux des redevances dues par les opérateurs de télécommunications sont revalorisés chaque 1^{er} janvier.

Pour 2008, les montants maximums des installations situées sur le domaine public routier, sont les suivants :

| | Infrastructure souterraine, par km et | Infrastructure aérienne, par km et | Autres installations, par m ² |
|---------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--|
| | par artère (fourreau contenant ou non | par artère (ensemble de câbles tirés | au sol (ex. : cabines |
| | des câbles ou câbles en pleine terre) | entre deux supports) | téléphoniques,) |
| Montants | 33,02 € | 44,03 € | 22,01 € |
| plafonds 2008 | | | |

Il vous est demandé de fixer les montants applicables pour 2008 dans la commune pour l'occupation du

domaine public par les opérateurs de télécommunications. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres de fixer pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public routier pour l'année 2008, les montants maximums, à savoir :

- 33,02 € pour l'infrastructure souterraine, par km et par artère,
- 44,03 € pour l'infrastructure aérienne, par km et par artère,
- 22,01 € pour les autres installations, par m² au sol.

≥ 2008/40 – Demandes de subventions

Monsieur le Maire, rapporteur, présente aux membres du Conseil les demandes de subventions reçues depuis la commission des finances du 8 janvier dernier consacrée à l'étude des subventions 2008 :

> SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf : Demande de participation financière pour les travaux de la Commission locale de l'eau

Demande de participation financière pour les travaux de la Commission locale de l'eau pour 2008 pour un montant de 30,72 €.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que ce dernier a demandé, dans sa réunion du 19 décembre 2007, à l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf, structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau, d'inscrire le projet du plan de désherbage de la commune de CHEMERE dans le Contrat Territorial avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la période 2008-2012.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de participer aux travaux de la Commission locale de l'eau pour un montant de 30,72 €.

Confédération nationale du logement et de la consommation (CNL) : Demande de subvention

Association loi 1901 ayant pour but de défendre les intérêts des locataires et des consommateurs, mais aussi des accédants à la propriété.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son objet et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de refuser d'attribuer une subvention à la CNL.

► <u>Karaté Club Pazenais</u>: <u>Demande de participation financière</u>

Demande de participation financière sous forme de subvention pour 4 chéméréens inscrits dans ce club.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de refuser d'attribuer une participation financière au Karaté Club Pazenais.

► Judo Club Pazenais : Demande de subvention

Demande de subvention de fonctionnement pour la saison 2007/2008 d'un montant de 66,00 € (4 licenciés de la commune de CHEMERE).

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de refuser d'attribuer une subvention de fonctionnement au Judo Club Pazenais.

France ADOT (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains) 44 : Demande de subvention

Demande de subvention 2008 d'un montant de 100,00 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de refuser d'attribuer une subvention à France ADOT 44.

Fami'Retz: Demande de financement Projet de développement

Demande de subvention 2008 d'un montant de 206,00 €.

Créée en juin 2007, l'association Fami'Retz a pour objectif de développer les actions visant à améliorer le quotidien des familles du Pays de Retz. Complémentaire de l'association Aide'Retz, acteur du développement des territoires sur l'activité service à la personne, l'association Fami'Retz a pour but de développer massivement l'initiative locale et initier des projets pour et par les familles.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de refuser d'attribuer une subvention à l'association Fami'Retz..

> Divers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

- de la solution privilégiée par le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Pays de Retz Sud Loire, lors de sa séance du 19 février 2008, pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Sud-Ouest de la Loire-Atlantique ;
- de l'état d'avancement de la procédure de la révision du P.O.S.

Monsieur Pierre VOYAU donne lecture des documents d'urbanisme et des renonciations ou non au droit de préemption urbain :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

| Année | N° dossier | Adresse du bien | Section | N° | Superficie totale | Exercice droit de préemption |
|-------|------------|----------------------|---------|-----------|--------------------|------------------------------|
| 2008 | 1 | 35 rue du Moulin | G | 2348 | 1 222 m² | Non |
| 2008 | 2 | 23 rue de St Hilaire | F | 1507 | 400 m ² | Non |
| 2008 | 3 | Les Pierres Rousses | G | 2766 | 833 m² | Non |
| 2008 | 4 | Les Pierres Rousses | G | 2770 | 820 m² | Non |
| 2008 | 5 | Les Pierres Rousses | G | 2759 2765 | 807 m ² | Non |
| 2008 | 6 | Les Pierres Rousses | G | 2760 | 862 m² | Non |
| 2008 | 7 | 50 rue du Béziau | G | 231 232 | 1985 m² | Non |
| 2008 | 8 | Les Pierres Rousses | G | 2768 | 819 m² | Non |
| 2008 | 9 | Rue du Coudreau | F | 1033 813 | 500 m ² | Non |
| 2008 | 10 | 24 rue des Meuniers | G | 2667 | 603 m² | Non |

PERMIS DE CONSTRUIRE

| N° | Date dépôt | Demandeur | Adresse | Réf cad | Objet |
|--------|------------|--|-------------------------|---------------------|--|
| A 1003 | 22/01/2008 | AVENARD Alain | 8 rue de la Treille | G 1611 | Abri à bois |
| A 1004 | 25/01/2008 | BRIANCEAU Marie-Jeanne | 43bis rue du Brandais | G 2274p | Maison Habitation |
| A 1005 | 01/02/2008 | LEGAC Stéphane et Caroline | 13 rue des Meuniers | G 2652 2674 2678 | Maison Habitation |
| A 1006 | 04/02/2008 | MERY Philippe et LE VAILLANT Jacqueline | Rue du Breil | F 1468 | Maison Habitation |
| A 1007 | 12/02/2008 | BEAUBEAU Michel | 4 rue des Centaurées | Lot n°7 | Maison Habitation |
| A 1008 | 13/02/2008 | GAEC DE GRAND'LANDE | Le Bâtiment | B 1 2 | Extension stabulation |
| A 1009 | 20/02/2008 | PLISSONNEAU Cédric et Cyndie | 49 bis rue du Breil | F 1468 | Maison Habitation |
| A 1010 | 21/02/2008 | AND ENSEIGNES | ZAIC le Chemin Saulnier | Lot n°11 | Bâtiment industriel |
| A 1011 | 22/02/2008 | VUKOVIC Danilo | Jarrie Rousse | E 581 567 584 | Réhabilitation bâtiment + extension |
| A 1012 | 26/02/2008 | PINSON Joël et Mireille | ZAIC le Chemin Saulnier | Lot n°2 et 3 | Bâtiment industriel |

DECLARATION DE TRAVAUX

| N° | Date dépôt | Demandeur | Adresse | Réf cad | Objet |
|--------|------------|--------------------|--------------------|---------|---|
| A 2001 | 23/01/2008 | POINT Thierry | Le Breil | G 2448 | Remplacement porte garage par Baie vitrée |
| A 2002 | 25/01/2008 | KERVAREC Elisabeth | 8 rue du Brigandin | G 2211 | Chgt destination garage en habitation |
| A 2003 | 02/02/2008 | BRIANCEAU René | 31 rue de Pornic | G 370 | Rénovation véranda |
| A 2004 | 12/02/2008 | LEGRAND Jean | Le Breil | G 1812 | Préau |
| A 2005 | 13/02/2008 | SEGUINEAU Daniel | 85 rue de Pornic | G 1297 | Pose 2 vélux |

Séance levée à 21 heures.

| Sonia BAILLY : | Gérard GUILBAUD : |
|--------------------------|--------------------------|
| Marie-Jo BATARD : | Jacques JAUNATRE : |
| Gérard BIGOT : | Georges LECLEVE : |
| Jacques CHEVALIER : | Jean-Paul LERAY : |
| Régine CORMIER : Absente | Karine MOSNIER : Excusée |
| Louis-Marie DRONEAU | Bernard PENNETIER : |
| Jean-Marie GATARD : | Jean RONDEAU: |
| Michel GRAVOUIL: | Pierre VOYAU: |
| Alain GUILBAUD : Absent | |